

Deloitte.

SOFIBANQUE S.A.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

SOFIBANQUE S.A.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société Sofibanque SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur:

- Le contrôle des états financiers annuels de Sofibanque SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se caractérisent par les chiffres clés suivants exprimés en milliers de francs congolais (CDF) :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Total bilan	226 660 159	206 760 109
Fonds propres et assimilés	73 772 211	45 587 560
Produit Net Bancaire	40 573 865	25 199 785
Résultat net (Bénéfice)	9 498 814	11 040 051

- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Sofibanque S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état annexé comprenant le résumé des principales méthodes comptables, les tableaux obligatoires et d'autres informations explicatives.

A notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et principes comptables retenus par le référentiel comptable spécifiques aux établissements de crédit dénommé : Guide Comptable des Etablissements de Crédit (GCEC) en vigueur en République Démocratique du Congo.

Fondement de l'opinion avec réserve

Selon l'article 4 du décret présidentiel N° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance n° 77-332 du 30 Novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du plan comptable général congolais, la dotation au titre de la provision pour reconstitution du capital représente la différence négative entre la contrevaieur du capital social exprimé en monnaie étrangère au taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

Il ressort de nos travaux que la société a calculé et comptabilisé la provision pour reconstitution du capital en actualisant uniquement le capital au taux de clôture sans tenir compte de la plus-value de réévaluation des immobilisations, au motif que cette dernière ne fait pas partie des fonds propres réglementaires conformément à l'instruction n°14 de la Banque Centrale aux banques.

En conséquence, la provision pour reconstitution du capital est surestimée de CDF 8 453 millions tandis que le résultat de l'exercice est sous-évalué du même montant.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes en République Démocratique du Congo (RDC) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et principes comptables applicables aux établissements de crédit en RDC, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en République Démocratique du Congo, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

2.1. Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires pour la tenue de l'assemblée générale

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

2.2. Tenue conforme des registres des titres nominatifs

En application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE révisé, nous avons également procédé au contrôle des registres de titres nominatifs tenus par la société. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'existence et la bonne tenue de ces registres.

2.3. Autres vérifications spécifiques

Nos diligences ont aussi porté sur le contrôle des différents ratios conformément à l'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo aux banques relative aux normes prudentielles de gestion applicables en République Démocratique du Congo.

A la date du présent rapport, conformément aux dispositions de l'instruction citée ci-dessus, les ratios prudentiels déterminés par SOFIBANQUE S.A relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, n'appellent aucune observation à l'exception du ratio de position de change qui est à 21% alors qu'il ne devrait pas excéder 15%.

Kinshasa, le 21 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte Services Sarl



Bob-David Nzoimbengene
Associé-Gérant
Expert-Comptable

ANNEXE 1

PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- Aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- Aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ETATS FINANCIERS

1. ETATS FINANCIERS

1.1. BILAN

	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Actif			
Caisses et Banque Centrale du Congo	3.1	22 797 424 220	34 202 010 430
Banques	3.2	61 708 577 334	24 611 936 181
Prêts au jour le jour		-	12 000 000 000
Personnel compte à terme		156 077 408 8 000 000 000	122 648 694
Créances rattachées à recevoir		219 849 938	303 051 563
Créances en souffrance		1 462 009 428	4 512 152 327
Comptes clients débiteurs	3.3	114 712 984 528	113 217 707 933
Provisions Sur Créances Impayées		(9 170 073 853)	
Débiteurs divers	3.4	7 375 603 764	4 633 029 491
Trésor & Ets Publics		<u>2 996 100 434</u>	<u>1 739 633 756</u>
Total disponible et réalisable		<u>210 258 553 200</u>	<u>195 342 170 377</u>
Terrain		559 860 000	361 305 000
Immobilisations incorporelles		1 809 558 278	1 094 110 345
Matériel roulant		1 890 752 355	960 041 267
Matériels informatiques		1 798 196 991	1 162 704 006
Matériels et Mob. de bureau		1 931 118 817	1 235 942 856
Immeubles		17 204 969 409	11 125 586 653
Immobilisations en cours		426 924 000	-
Garanties versées à des tiers		208 822 200	139 924 200
Amortissements		<u>(9 428 595 853)</u>	<u>(4 661 675 684)</u>
Total immobilisés nets	3.5	<u>16 401 606 197</u>	<u>11 417 938 644</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>226 660 159 397</u>	<u>206 760 109 021</u>
Hors bilan		<u>36 278 546 021</u>	<u>23 985 644 222</u>

	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Passif			
Créances rattachées à payer		824 389 028	254 528 901
Emprunts chez les correspondants		-	9 900 000 000
Dépôts à vue de la clientèle	3.6	100 211 884 660	113 996 260 116
Dépôts à terme	3.7	32 764 764 379	14 688 349 113
Dettes rattachées		2 093 393	1 120 793
Dépôts à régime spécial		1 729 631 612	6 476 024 694
Provisions crédocs		4 642 635 168	1 987 896 888
Autres sommes dues		2 384 426 841	2 074 830 104
Comptes de Régularisation / Passif		334 132 734	41 254 231
Etat		9 071 454 095	4 908 845 768
Comptes de liaison		<u>922 535 498</u>	<u>6 843 438 863</u>
Total Exigible		<u>152 887 947 408</u>	<u>161 172 549 472</u>
Capital Social		13 725 000 000	13 725 000 000
Report à nouveau		19 256 580 888	9 320 534 862
Réévaluation de report à nouveau		10 353 483 113	2 674 973 036
Résultat de la période		9 498 814 209	11 040 051 129
Réserve réglementaire		1 516 372 228	412 367 115
Plus-value de réévaluation		8 453 774 916	2 818 169 619
Provision pr reconstitution du capital		10 275 000 000	4 275 000 000
Provisions sur encours crédits sains		664 472 150	1 292 749 293
Provisions pour autres risques généraux		<u>28 714 496</u>	<u>28 714 496</u>
Total fonds propres	3.8	<u>73 772 211 989</u>	<u>45 587 559 549</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>226 660 159 397</u>	<u>206 760 109 021</u>
Hors bilan		36 278 546 021	23 985 644 222

1.2. COMPTE DE RESULTATS

	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		1 249 371 118	351 917 631
Charges sur opérations de trésorerie & opérations interbancaires	3.9	(1 953 089 668)	(1 542 441 131)
Produits sur opérations avec la clientèle	3.10	26 429 964 488	16 696 812 375
Charges sur opérations avec la clientèle	3.11	(2 401 256 821)	(1 130 460 146)
Autres produits bancaires	3.12	3 836 710 684	3 022 329 982
Autres charges bancaires		(119 795 432)	(124 404 842)
Produits sur opérations bancaires diverses	3.13	21 577 033 355	10 090 773 538
Charges sur opérations bancaires diverses	3.14	(10 070 624 543)	(8 061 507 881)
Gain de change non-réalisé	3.15	<u>2 025 551 557</u>	<u>5 896 764 987</u>
Produit Net Bancaire		<u>40 573 864 738</u>	<u>25 199 784 514</u>
Produits accessoires	3.16	1 086 503 531	66 694 306
Produits exceptionnels	3.17	21 688 523	23 230 059
Charges générales d'exploitation	3.18	(7 011 583 394)	(5 092 121 046)
Charges du personnel	3.19	(4 391 811 250)	(2 356 572 899)
Impôts et taxes		(603 758 088)	(342 840 892)
Pertes exceptionnelles		(539 856 603)	(1 035 475 128)
		<u>(11 438 817 281)</u>	<u>(8 737 085 599)</u>
Résultat Brut d'exploitation		<u>29 135 047 457</u>	<u>16 462 698 915</u>
Dotations aux provisions		(22 261 967 241)	(1 292 749 293)
Dotations aux amortissements		(1 657 900 989)	(1 070 844 691)
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties		<u>7 720 170 532</u>	<u>511 645 631</u>
		<u>(16 199 697 699)</u>	<u>(1 851 948 353)</u>
Résultat courant avant impôt		<u>12 935 349 758</u>	<u>14 610 750 563</u>
Impôt sur le résultat		(3 436 535 550)	(3 570 699 434)
Résultat net de l'exercice		<u>9 498 814 209</u>	<u>11 040 051 129</u>

1.3. Etats de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</u>		
Résultat net de l'exercice	<u>9 498 814 209</u>	<u>11 040 051 129</u>
<i>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</i>		
Impôt sur le résultat	3 436 535 550	3 570 699 434
Dotations aux provisions	22 261 967 241	1 292 749 293
Dotations aux amortissements	1 657 900 989	1 070 844 691
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	(7 720 170 532)	(511 645 631)
Produit à recevoir	(1 244 914 000)	-
Perte de change sur la réévaluation de report à nouveau	7 678 510 077	2 674 973 036
Autres éléments non monétaires	<u>1 460 349 473</u>	<u>(157 240 594)</u>
	<u>37 028 993 007</u>	<u>18 980 431 357</u>
Prêts au jour le jour		(12 000 000 000)
Personnel	(33 428 714)	(15 033 828)
Créances rattachées à recevoir	83 201 625	(223 313 959)
Créances en souffrance	3 050 142 899	(4 129 140 821)
Comptes clients débiteurs	(1 495 276 595)	(45 341 154 167)
Débiteurs divers	(2 742 574 273)	(2 646 566 367)
Trésor & Ets Publics	(1 256 466 677)	(454 268 855)
Créances rattachées à payer	569 860 126	163 254 777
Dépôts à vue de la clientèle	(13 784 375 456)	49 253 318 805
Dépôts à terme	18 076 415 266	12 268 455 236
Dettes rattachées	972 600	1 117 565
Dépôts à régime spécial	(4 746 393 082)	6 067 989 152
Provisions Crédocs	2 654 738 280	1 955 346 646
Autres sommes dues	309 596 737	619 737 599
Comptes de Régularisation / Passif	(292 878 503)	(118 946 880)
Etat	(4 162 608 327)	(1 135 798 733)
Comptes de liaison	(5 920 903 364)	1 087 976 948
Provisions sur encours crédits sains	(628 277 143)	781 103 662
Provisions pour autres risques généraux	<u>-</u>	<u>(24 023 200)</u>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	<u>(10 318 254 601)</u>	<u>6 110 053 579</u>
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation	<u>26 710 738 406</u>	<u>25 090 484 936</u>
<u>Flux de trésorerie provenant des investissements financiers</u>		
Emprunts chez les correspondants		4 900 000 000
Emprunts à terme chez les correspondants	-	-
Augmentation nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	<u>-</u>	<u>4 900 000 000</u>
<u>Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement</u>		
Acquisition des immobilisations	(1 018 683 464)	(754 574 179)
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	<u>(1 018 683 464)</u>	<u>(754 574 179)</u>
Flux de trésorerie net	<u>25 692 054 943</u>	<u>29 235 910 757</u>
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	58 813 946 611	29 578 035 854
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	84 506 001 554	58 813 946 611
Flux de trésorerie net	<u>25 692 054 943</u>	<u>9 235 910 757</u>

1.4. Etats de variation de capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	<u>Capital</u>	<u>Report à nouveau</u>	<u>Réserve réglementaire</u>	<u>Provision capital et Plus-Value</u>	<u>Autres Provisions</u>	<u>Total</u>
Solde au 31 décembre 2016	13 725 000 000	23 035 559 026	412 367 115	7 093 169 619	1 321 463 789	45 587 559 549
Effets de mouvement des taux de change	-	7 678 510 077	-	11 635 605 297	(628 277 143)	18 685 838 231
Bénéfice de l'exercice	-	9 498 814 209	-	-	-	9 498 814 209
Affectation à la réserve réglementaire	-	(1 104 005 113)	1 104 005 113	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2017	<u>13 725 000 000</u>	<u>39 108 878 199</u>	<u>1 516 372 228</u>	<u>18 728 774 916</u>	<u>693 186 646</u>	<u>73 772 211 989</u>

2. NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

2.1. Présentation de la Société Financière de Banque SA

La SOFIBANQUE SA est une société anonyme (SA), créée par l'Ordonnance n° 08/038 du 1^{er} avril 2008 sous l'appellation de la Société Financière de Banque.

La banque est soumise à la législation bancaire de la République Démocratique du Congo telle que régie par l'Ordonnance-Loi n° 72/004 du 14 janvier 1972 afférente à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi 003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la SOFIBANQUE SA a débuté ses activités. La banque dispose actuellement d'un réseau de 6 agences dont 4 à Kinshasa, 1 à Matadi et Lubumbashi. La banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

2.2. Principes comptables

2.2.1. *Présentation des états financiers*

Les états financiers de la banque sont présentés selon la méthode conventionnelle du coût historique, excepté les immobilisations qui connaissent la réévaluation légale, et ce, conformément aux principes comptables admis en République Démocratique du Congo.

2.2.2. *Conversion des opérations libellées en monnaies étrangères*

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de changes réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date de clôture. L'ajustement sur position de change qui en découle est enregistré dans le compte de résultat.

2.2.3. *Provision pour reconstitution du capital*

Une provision réglementée dénommée « provision pour reconstitution du capital social » a été instituée par le décret n° 04/049 du 20 mai 2004 en complément de l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 en vue de préserver les Fonds propres des Etablissements de Crédit et de Micro Finances.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Franc Congolais du capital social exprime en une monnaie étrangère de référence.

Conformément à la lettre du Gouverneur de la Banque Centrale du 30 décembre 2003 Réf. Gouv/14/No 03325 adressée au Ministre des Finances intitulée « Institution d'une provision pour reconstitution du Capital social des banques commerciales », cette provision représente la différence entre la contre-valeur en monnaie nationale du capital social au taux d'ouverture et celle au taux de clôture d'une période considérée.

En cas d'augmentation du capital social pendant L'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision fiscalement déductible ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social en respectant les conditions suivantes :

- la provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes ;
- elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

2.2.4. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition corrigé par l'application des dispositions de l'Ordonnance-loi N°89/017 du 18 février 1989 sur la réévaluation obligatoire de l'actif immobilisé des entreprises en République Démocratique du Congo. Pour permettre aux entreprises de procéder à la réévaluation des immobilisations, le Ministère des Finances publie des coefficients légaux applicables à la clôture de chaque exercice comptable. Le 26 février 2018, le Gouvernement a publié des coefficients de réévaluation pour l'exercice 2017 suite à l'instabilité du franc congolais.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée.

La Banque a retenu pour ses principaux actifs immobilisés les durées d'amortissement ci-après :

- Immeubles : 33 ans
- Matériel et mobilier : 10 ans
- Equipements : 10 ans
- Matériel informatique : 10 ans
- Matériel roulant : 5 ans

2.2.5. Taux de conversion

Les taux de conversion, à la clôture, se présente comme suit :

<u>Monnaie</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
1 EURO	1905,5	1261,5
1 USD	1600	1200
1 ZAR	130.17	-
1 GBP	2161.5	-

3.1 Caisses et Banque Centrale du Congo – BCC

	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Banque Centrale du Congo - BCC	3.1.1	9 161 485 120	24 187 794 655
Caisse en monnaie locale		13 232 134 813	2 804 091 900
Caisse en monnaie étrangère		<u>403 804 288</u>	<u>7 210 123 875</u>
Total Caisses et Banque Centrale du Congo		<u>22 797 424 220</u>	<u>34 202 010 430</u>

3.1.1 Le solde de la Banque Centrale du Congo – BCC reprend la réserve obligatoire non disponible et le compte disponible de la banque auprès de la BCC. Les encaisses représentent le disponible à la clôture de l'exercice.

3.2 Banques correspondants

	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Comptes correspondants	3.2.1	<u>61 708 577 334</u>	<u>24 611 936 181</u>
		<u>61 708 577 334</u>	<u>24 611 936 181</u>

3.2.1 Les comptes correspondants constituent les avoirs de la banque auprès de la Banque Marocaine du commerce Extérieur, CSC Bank SAL, EcoBank SA (RDC), Bank of Africa, Unicredit, Ares Bank, Banque de crédit nationale, Bred Populaire Banque, EcoBank paris (EBI SA), BGFIBank(Europe) et AttijariWafaBank. Une analyse des comptes correspondants par devise est présentée ci-dessous :

	Comptes Correspondants
Francs Congolais (CDF)	2 064 896
Dollars américains (USD)	58 877 922 544
Euros (EUR)	2 729 448 090
Rand(ZAR)	85 898 575
Livre Sterling(GBP)	<u>13 243 230</u>
	<u>61 708 577 334</u>

3.3 Comptes clients débiteurs

	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Comptes découverts	3.3.1	85 853 027 378	89 116 405 658
Comptes prêts	3.3.2	<u>28 859 957 150</u>	<u>24 101 302 276</u>
Total comptes clients débiteurs		<u>114 712 984 528</u>	<u>113 217 707 933</u>

3.3.1 Les soldes débiteurs en comptes courants représentent les avances en compte faites par la banque à ses clients.

3.3.2 Les comptes des prêts comprennent les crédits octroyés aux clients de la Banque.

3.3.3 Une analyse des concentrations du risque crédit par devise de prêts et découverts à court terme est présentée ci-dessous :

	<u>Comptes découverts</u>	<u>Comptes prêts</u>
Francs Congolais (CDF)	725 277 194	205 940 306
Dollars américains (USD)	85 127 561 616	28 625 014 848
Euros (EUR)	<u>188 568</u>	<u>29 001 996</u>
	<u>85 853 027 378</u>	<u>28 859 957 150</u>

3.4 Débiteurs divers

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Messagerie financière flux entrants	127 830 752	62 473 320
Frais payés d'avance	783 635 18	506 495 460
Produits à recevoir	1 244 914 000	-
Chèques et effets à envoyer à encaissement	1 410 574 248	1 922 818 203
Chèques et effets reçus en compensation	1 221 199 914	1 219 347 655
Autres débiteurs divers	<u>2 587 449 664</u>	<u>921 894 853</u>
Total débiteurs divers	<u>7 375 603 764</u>	<u>4 633 029 491</u>

3.5 Immobilisations et Amortissements

	Terrain	Immobilisations Incorporelles	Matériel Roulant de bureau	Matériel Informatique	Matériel et Mobilisations	Immeuble	Garanties	Total
Valeur brute au 01/01/2017	361 305 000	1 094 110 345	958 782 977	1 162 704 006	1 235 942 857	11 125 586 654	139 924 200	16 078 356 039
Acquisition	-	112 000 000	388 550 000	-	16 551 464	-	74 658 000	591 759 464
Sortie	-	-	(11 439 000)	-	-	-	(5 760 000)	(17 199 000)
Réévaluation 2017	198 555 000	603 447 933	554 858 378	635 492 985	678 624 497	6 079 382 755	-	8 750 361 549
Régularisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31/12/2017	559 860 000	1 809 558 278	1 890 752 355	1 798 196 991	1 931 118 818	17 204 969 409	208 822 200	25 403 278 051
Amortissement au 01/01/2017	-	679 899 160	452 555 407	823 154 851	729 460 234	1 976 606 033	-	4 661 675 685
Dotations	-	92 772 789	264 241 090	135 737 571	130 476 443	323 467 341	-	946 695 235
Impact de la réévaluation	-	87 551 414	120 875 768	125 701 599	113 347 569	311 799 486	-	759 275 837
Reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation 2017	-	432 947 821	282 433 273	557 695 182	495 323 403	1 346 356 572	-	3 114 756 251
Régularisation	-	-	(53 807 155)	-	-	-	-	(53 807 155)
Amortissement au 31/12/2017	-	1 293 171 184	1 066 298 384	1 642 289 203	1 468 607 650	3 958 229 433	-	9 428 595 853
Valeur nette au 01/01/2017	361 305 000	414 211 185	506 227 570	339 549 156	506 482 623	9 148 980 620	139 924 200	11 416 680 354
Valeur nette au 31/12/2017	559 860 000	516 387 094	824 453 971	155 907 788	462 511 168	13 246 739 976	208 822 200	15 974 682 198

3.6 Dépôts à vue de la clientèle

	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dépôts et comptes à vue	3.6.1	100 211 884 660	113 996 260 116
		100 211 884 660	113 996 260 116

3.6.1 Une analyse des Dépôts et comptes à vue par devise est présentée ci-dessous :

	<u>Dépôts et comptes à vue</u>
Francs Congolais (CDF)	22 525 934 065
Dollars américains (USD)	72 724 013 408
Euros (EUR)	4 961 937 187
	100 211 884 660

3.7 Dépôts à terme

	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dépôts à terme	3.7.1	32 447 908 704	14 558 108 220
Compte épargne à régime spécial		316 855 675	130 240 893
		32 764 764 379	14 688 349 113

3.7.1 Une analyse des Dépôts et comptes à vue par devise est présentée ci-dessous :

	<u>Dépôts à terme</u>	<u>Compte épargne à régime spécial</u>
Francs Congolais (CDF)	32 447 908 704	305 342 224
Dollars américains (USD)	-	-
Euros (EUR)	-	-
	32 447 908 704	316 855 675

3.8 Fonds propres

	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Capital Social	3.8.1	13 725 000 000	13 725 000 000
Réserve réglementaire		1 516 372 228	412 367 115
Provisions sur encours crédits sains		664 472 150	1 292 749 293
Provisions pr autres risques généraux		28 714 496	28 714 496
Plus-value de réévaluation		8 453 774 916	2 818 169 619
Provision pr reconstitution du capital	3.8.1	10 275 000 000	4 275 000 000
Total Non Exigible		33 559 328 677	22 552 000 523
Report à nouveau		23 035 559 026	9 320 534 862
Réévaluation de report à nouveau		7 678 510 077	2 674 973 036
Total Report à nouveau		30 714 069 104	11 995 507 898
Résultat de la période	3.8.2	9 498 814 209	11 040 051 129
Total fonds propres		73 772 211 989	45 587 559 549

3.8.1 Capital Social

Le capital social de la banque s'élève à 15 millions de dollars américains. Il est comptabilisé en CDF au taux historique et l'impact des fluctuations du taux de change est pris comme provision pour reconstitution du capital et comme dépense dans le compte des résultats.

La dotation au provision pour reconstitution du capital de l'exercice 2017 s'élève à 6 000 000 000 de Franc Congolais et a été comptabilisée dans les dotations aux provisions dans le compte de résultat.

3.8.2 Résultat de l'exercice

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêts et commissions	49 256 368 961	27 139 503 545
Produits divers	<u>14 690 624 826</u>	<u>9 520 664 965</u>
TOTAL PRODUITS	<u>63 946 993 787</u>	<u>36 660 168 510</u>
Intérêts, commissions et charges d'exploitation	14 544 766 463	10 858 814 000
Autres charges	<u>36 466 877 565</u>	<u>11 190 603 948</u>
TOTAL CHARGES	<u>51 011 644 028</u>	<u>22 049 417 948</u>
Résultat avant impôt	12 935 349 758	14 610 750 563
Impôt sur le résultat	<u>(3 436 535 550)</u>	<u>(3 570 699 434)</u>
Résultat net à affecter	<u>9 498 814 209</u>	<u>11 040 051 129</u>

3.9 Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Frais sur comptes correspondants	321 669 815	550 097 048
Cion/oper avec bcc & interbancaires	797 062 162	715 051 887
Intérêts sur opérations avec correspondants	-	5 490 930
Intérêts sur emprunts au j j /correspondants	834 114 427	104 431 804
Intérêts sur emprunts et comptes a terme	-	47 483 330
Intérêts sur emprunts au jour le jour	<u>243 264</u>	<u>119 886 132</u>
	<u>1 953 089 668</u>	<u>1 542 441 131</u>

3.10 Produits sur opérations avec la clientèle

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêts sur crédits à moyen terme	-	-
Intérêts sur crédits à court terme	86 613 234	439 987 762
Intérêt /cpte courant paie fonctionnaire	134 335 802	119 792 461
Intérêts sur comptes courants employés SFB	699 775	128 945
Intérêts sur comptes découverts	11 523 531 448	6 849 560 252
Intérêts sur autres crédits	6 986 703 055	2 588 859 431
Intérêts sur autres crédits (personnel)	18 696 496	13 769 154
Intérêts sur comptes chèques	235 759 881	215 643 031
Intérêts de retard	314 011 312	145 120 792
Intérêt sur comptes courants	2 777 578 703	4 050 054 362
Intérêts/cptes courants agents C.E.N.I	4 479 105	2 014 244
Intérêts/cptes courants retraites INSS	19	53
Frais de relève de compte	-	62 679
Cions sur opérations avec la clientèle	-	-
Commissions sur crédits à court terme	2 387 913 740	1 135 225 591
Commission/cpte débiteurs clientèle	5 000 000	230 675 072
Ouv./renouv.com.dossiers de crédit	1 695 898 534	760 939 054
Vente imprimés BCC (licences & autres)	145 231 380	83 708 050
Cion sur crédit documentaire	111 985 000	37 131 303
Commissions sur acceptante	722 500	23 233 875
Frais clôture compte	804 505	906 264
	<u>26 429 964 488</u>	<u>16 696 812 375</u>

3.11 Charges sur opérations avec la clientèle

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêts sur compte courant	834 868 646	656 076 856
Intérêts sur dépôts à termes	1 511 664 593	311 596 718
Intérêts sur dépôts de garantie	391 664	1 113 202
Int/cptes & plans d'épargne - retraite	5 452 683	1 845 644
Régularisation opérations avec clientèle	48 879 236	159 827 727
	<u>2 401 256 821</u>	<u>1 130 460 146</u>

3.12 Autres produits bancaires

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenu sur cartes de crédit mc	257 244 759	118 356 104
Autres charges et services des clients	362 500	102 500
Com s/chèques retournes a la comp	500 000	210 000
Commissions sur chèques et effets	-	30 000
Commissions sur chèques impayés	150 000	5 000
Cions s/transferts	3 415 936 889	2 050 024 580
Commissions d'escompte	126 496 034	702 514 831
Commissions sur traites avalisées	36 020 502	151 086 968
	<u>3 836 710 684</u>	<u>3 022 329 982</u>

3.13 Produits sur opérations bancaires diverses

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Commissions de tenue des comptes	176 055 94	1 02 252 627
Frais de relève de compte	75 258 271	37 214 114
Com.rec.des opérations en espèces	1 904 017 988	1 945 156 686
Cions s/transferts entrant	1 551 021 886	919 972 484
Réévaluation	-	-
Commissions sur opérations	119 659 441	63 032 143
Profit de change	7 694 662 740	2 450 645 132
Commissions reçues lettres de garantie	707 169 381	322 766 882
Prestations de services divers	22 502 630	8 889 945
Vente carnets chèques et op	70 120 899	42 426 545
Cion sur opération de paie fonctionnaire	3 741 006 822	1 386 440 290
Autres prestations diverses	3 798 362 722	1 638 022 220
Commission sur retrait espèces	334 264 065	219 526 561
Commissions sur comptes non-réclame	-	9 400
Autres commissions et services	15 239	2 603 413
Frais de validation licences	231 961 629	132 929 657
Frais de modification licences	28 318 809	12 812 179
Frais d'annulation licences	7 040 000	2 023 500
Cions d'interv.sur régies financières	<u>1 115 594 895</u>	<u>764 049 760</u>
	<u>21 577 033 355</u>	<u>10 090 773 538</u>

3.14 Charges sur opérations bancaires diverses

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Commissions engagements par signature	1 122 771 830	1 074 606 432
Cion&frais/eng don en fv etab de cred	1 208 302 810	753 508 142
Cion&frais/eng don en fv etab de la clt	2 005 654 500	1 065 091 886
Autres commissions et frais bancaires	1 536 371 420	1 300 983 211
Charges sur exercices antérieurs	-	6 372 144
Frais engagés sur paie fonctionnaires	<u>4 197 523 982</u>	<u>3 860 946 067</u>
	<u>10 070 624 543</u>	<u>8 061 507 881</u>

3.15 Gain de change non-réalisé

Comme indiqué dans les notes 3.2 et 3.3, la majorité de l'actif financier de la banque est constitué en US dollar. Avec la dépréciation de Francs Congolais contre le Dollars durant cette année (2016:1200 et 2017: 1600), vue que la présentation des état financiers doit être faite en CDF cela dégage un bénéfice de profit de change non réalise de 2 025 551 557.

3.16 Produits accessoires

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Produits sur messagerie financière sortant	13 917 696	5 251 786
Produits sur messagerie financière entrant	102 600 035	53 004 938
Commissions sur vente police d'assurance	7 712 245	2 851 396
Produis sur exercices antérieurs	951 885 652	-
Vente formulaire OP Guichet	<u>10 387 902</u>	<u>5 586 186</u>
	<u>1 086 503 531</u>	<u>66 694 306</u>

3.17 Produits exceptionnels

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Excédents de Caisse	45 159	187 559
Dégrèvement d'impôts reçus	19 411 697	6 573 301
Autres profits exceptionnels	<u>2 231 667</u>	<u>6 469 200</u>
	<u>21 688 523</u>	<u>23 230 059</u>

3.18 Charges d'exploitation

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Eau- électricité gaz et carburants	311 659 421	399 510 709
Petit matériel et outillage	580 176 572	440 514 805
Fourn. de bureau & documentation générale	265 470 947	391 396 769
Fournitures informatiques	190 249 320	142 658 257
Fournitures d'entretien	3 597 825	77 732 441
Autres fournitures	45 567 100	93 575 485
Transports et déplacements	407 462 154	423 701 429
Autres services consommés	207 443 791	114 078 884
Affranchissement téléphone télex fax	865 977 727	370 722 566
Frais de mission	16 243 625	119 665 974
Frais de publicité	644 165 907	269 277 135
Frais de réceptions et représentations	241 897 494	32 028 775
Frais de loyers et charges locatives	1 034 723 913	580 014 681
Honoraires et frais contentieux	198 681 825	123 500 745
Entretiens et réparations	1 002 584 468	623 701 613
Frais informatiques (location mat. & assistance)	179 686 914	164 149 086
Autres services	107 199 900	71 140 366
Charges diverses d'exploitation	-	-
Assurances		248 922 790
Frais divers de gestion	185 307 550	188 902 490
Cotisations professionnelles	48 482 085	15 532 329
Formation du personnel	10 324 277	6 560 216
Charges diverses	<u>215 757 792</u>	<u>159 083 802</u>
	<u>7 011 583 394</u>	<u>5 092 121 046</u>

3.19 Charges du personnel

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Salaires de base	1 862 213 425	1 129 073 863
Primes payées	-	4 222 380
Congés payés	178 839 280	87 943 361
Préavis	20 327 116	41 180 471
INSS payés	115 953 358	76 013 403
INPP	41 825 175	26 685 598
Cotisation ONEM	4 187 365	2 659 757
Indemnités diverses et assimilées	224 224 000	206 922 000
Indemnités de transport	329 600 477	192 868 763
Indemnités de logement	559 906 450	337 337 535
Frais de repas	30 666 825	18 207 125
Frais médicaux	<u>1 024 067 779</u>	<u>33 458 645</u>
	<u>4 391 811 250</u>	<u>2 356 572 899</u>

3.20 Comptes d'ordre et engagements hors bilan

Libellé	Débit		Crédit	
	2017	2016	2017	2016
Nos engagements en vertu de L/G	-	-	29 082 949 539	18 309 717 850
Nos engagements en vertu des cautions	-	-	1 624 894 274	3 178 376 155
Engagements en vertu des hypothèques	-	-	5 570 702 208	2 497 550 217
Cautions données à la clientèle	1 624 894 274	3 178 376 155	-	-
Garanties données à la clientèle	34 653 651 747	20 807 268 067	-	-
Garanties hypothécaires	-	-	-	-
	<u>36 278 546 021</u>	<u>23 985 644 222</u>	<u>36 278 546 021</u>	<u>23 985 644 222</u>

3.21 Fonds propres et ratios prudentiels

3.21.1. Fonds propres réglementaires

	Montant en USD	Norme en USD
Fonds propres réglementaires	45 849 903	10 000 000

3.20.2. Ratios prudentiels

<u>Ratio</u>	<u>Formules</u>	<u>en %</u>
Ratio de solvabilité tier 1	Fonds propres de base Total risques pondérés nets	35,54%
Ratio de solvabilité global	Fonds propres réglementaires Total risques pondérés nets	40,60%
Liquidité en monnaie nationale	Total avoirs Total engagements	120,86%
Liquidité en monnaie étrangère	Total avoirs Total engagements	128,74%
Liquidité globale	Total avoirs Total engagements	127,16%
Division des risques	Risques nets pondérés sur un bénéficiaire Fonds propres réglementaire	0,00%
Transformation à long terme	Capitaux permanent Actif immobilise	231,39%
Position de change	Position nette de change Fond propre prudentiel	20,60%